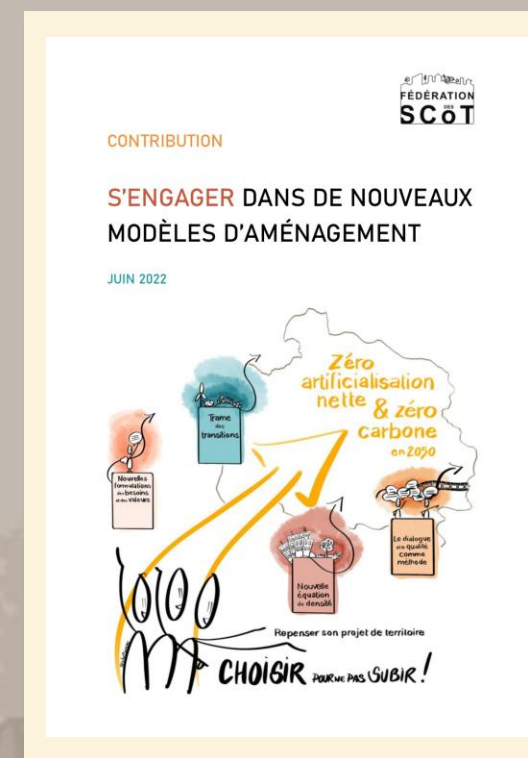


# Responsabilités – Stratégie – Nouveaux modèles

Le rôle des stratégies territoriales de SCoT

1<sup>er</sup> octobre 2026 – SCoT du Grand Clermont



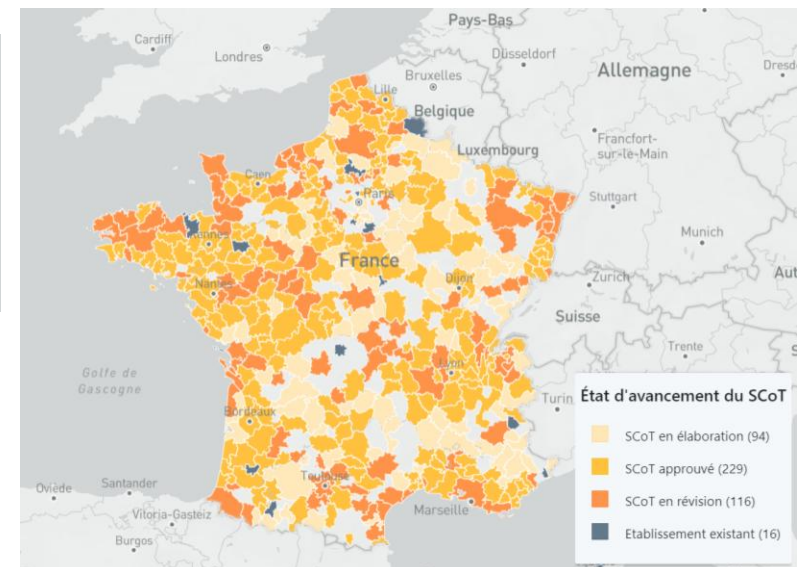
# Les SCoT en France

## Un territoire national presque entièrement couvert par les SCoT

453 Etablissements Publics porteurs de SCoT à l'échelle de bassins de vie

L'ensemble des SCoT couvre :

- **91 % de la population,**
- **86 % des communes,**
- **86 % du territoire national**
- **Une compétence intercommunale** qui peut être partagée à l'échelle d'un bassin de vie ou d'usage des habitants et des acteurs :
- **Le périmètre de stratégie territoriale de SCoT** : solidarité, coopération pour les transitions, l'adaptation à l'échelle du bassin de vie, d'emploi, de mobilité – en moyenne une centaine de communes
  - **58 % par des établissements inter-territoriaux (885 EPCI)**  
(Syndicat mixte de SCoT, PETR, Pôles métropolitains, Parcs naturels régionaux...)
  - **42 % des SCoT portés par des EPCI (150)**



- L'enjeu d'avoir une **stratégie territoriale** de long terme
- L'évolution des **responsabilités** du bloc local à travers les lois
- Les **nouveaux modèles** d'aménagement des territoires





# L'enjeu d'avoir une stratégie territoriale de SCoT





# Avoir une stratégie pour faire face à la révolution d'aménagement du territoire

**La révolution en cours** : réindustrialisation, vieillissement de la population, mutation du commerce, dérèglement climatique et accélération des risques, pression sur les ressources (eau, matériaux, sols,...), souveraineté alimentaire, énergétique....

## Avoir une stratégie territoriale de SCoT de long terme pour :

- Fixer le cap, la vision de l'avenir du territoire à long terme
- Identifier et mettre en œuvre les leviers de transformation du territoire
- S'assurer que le bon projet est au bon endroit
- Accompagner le changement de trajectoire
- Avoir une scène de gouvernance avec les acteurs et inter-territoriale
- La décliner dans la feuille de route du mandat



# Une stratégie, une déclinaison juridique, une mise en œuvre politique

## STRATÉGIE TERRITORIALE À LONG TERME

### La stratégie territoriale de SCoT

20 ans

▼ **Se décline** ( dans les plans , programmes, opérations en compatibilité juridique directe)

|          |       |       |       |                                      |                                     |                            |
|----------|-------|-------|-------|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| PLU/PLUi | PCAET | PDM   | PLH   | Opérations<br>> 5 000 m <sup>2</sup> | Acquisitions<br>foncières<br>> 5 ha | AEC<br>ZAC<br>ZAD<br>PENAP |
| 10 ans   | 6 ans | 5 ans | 6 ans |                                      |                                     |                            |

▼ **Se met en œuvre** « volontaire »

## MISE EN ŒUVRE VOLONTAIRE

- Feuille de route de mandat ("projet de territoire" 6 ans)
- Politiques publiques sectorielles
- Projets menés sur le territoire





# L'évolution des **responsabilités** du bloc local



# Lois ELAN, Climat – résilience, et autres évolutions

2 lois avec 2 ambitions très fortes pour les élus du bloc local :

- Renforcer **la place du projet politique de long terme** : moderniser les SCoT pour affirmer la stratégie territoriale intégratrice des objectifs nationaux et régionaux
- **Changer la trajectoire des territoires**

Mais aussi ...

- Loi visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et renforcer l'accompagnement des élus locaux
- Loi d'accélération des énergies renouvelables
- La loi Industrie Verte
- Loi de simplification de l'urbanisme
- Loi de simplification de la vie économique....



# Le SCoT modernisé de la loi ELAN

- **Projet d'aménagement stratégique**
- **3 piliers obligatoires**
  - **Economie** en transversalité (réindustrialisation, artisanat, aménagement commercial, agriculture/alimentation, forêt)
  - **Besoin de la population** : Habitat, équipements, services, mobilité
  - **Transitions** : énergétique, écologique, changement climatique, ressources(dont eau), biodiversité, paysages

Gestion économe du foncier et lutte contre l'artificialisation

- **DAAC obligatoire** (DACCL depuis la loi climat résilience)
- **SCoT valant PCAET**
- **Décliner la stratégie et prévoir un plan d'action de mise en oeuvre**
- **Intégrateur des objectifs nationaux et régionaux**



# Les responsabilités nouvelles pour les élus du bloc local

**Attention le compteur du foncier tourne depuis aout 2021**

- **Obligation d'un bilan** de consommation **tous les 3 ans** pour toutes les collectivités
- **Les risques** juridiques et financier du dépassement de la consommation du foncier
  - ✓ Annulation de permis et demande de refermer les zones dans les documents
  - ✓ Dommages et intérêts pour les pétitionnaires (entre 300 et 600 000€ le permis)
- De **nouveaux outils** qui renforcent la capacité à piloter le foncier dès à présent et qui augmentent la responsabilité des élus (sursis ZAN, préemption...)
- L'obligation de **valider des documents en fevrier 2027/2028** qui pourraient bloquer toute possibilité d'agir + impact sur les acteurs économiques
- **Un cadre règlementaire européen qui se renforce** : règlement de restauration de la nature, directive sol dans le cadre du green deal.

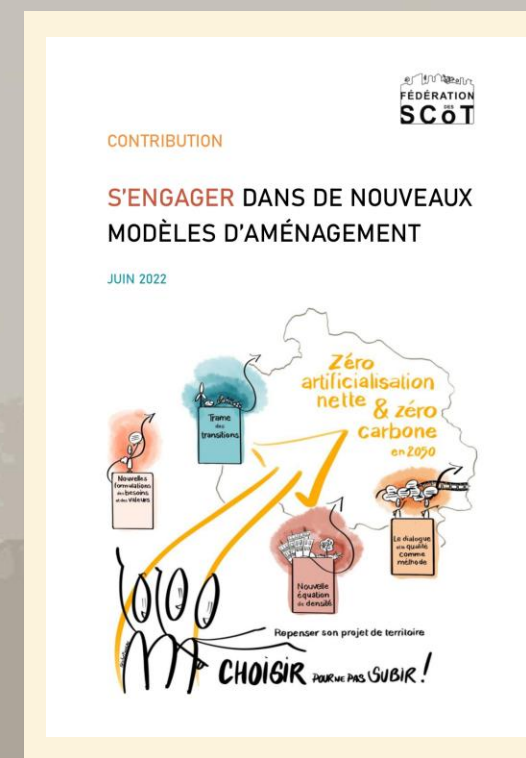




# Les **nouveaux modèles** d'aménagement des territoires

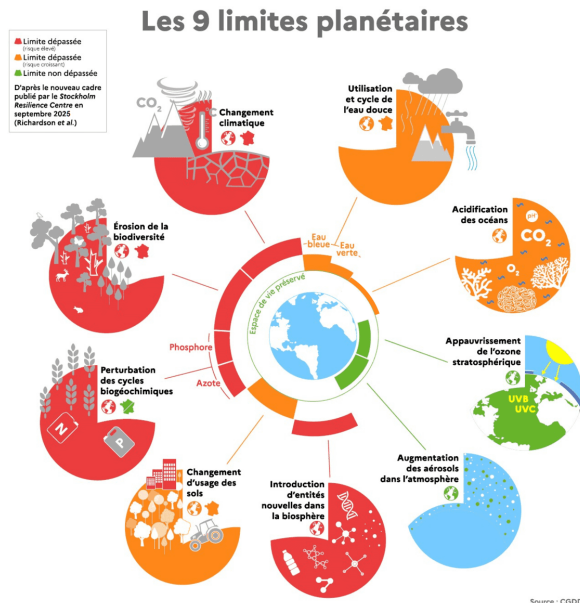


# Choisir pour ne pas subir



Lien vers l'étude sur les [nouveaux modèles d'aménagement des territoires](#) réalisée par la Fédération avec ses partenaires

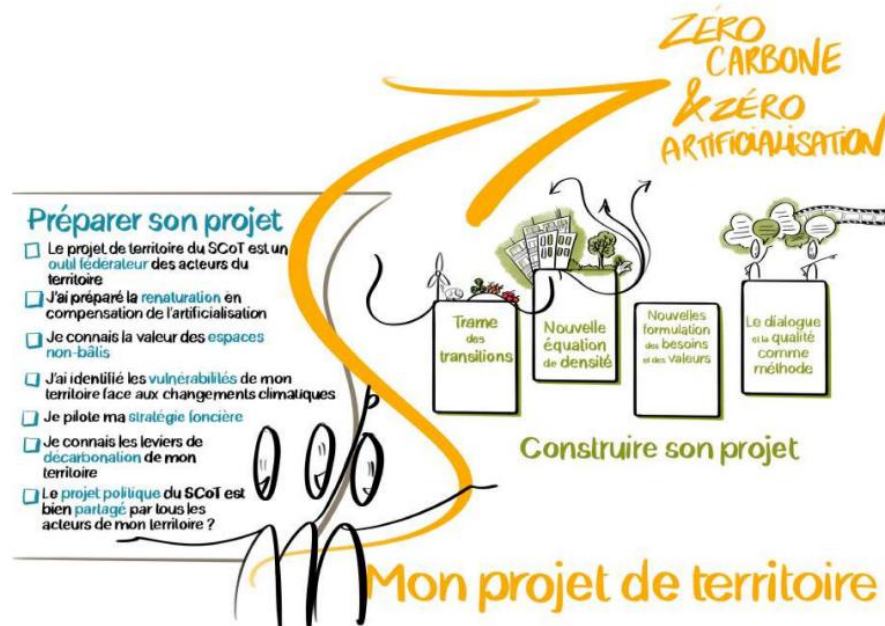
- **Choisir pour ne pas subir** : la responsabilité politique des élus du bloc local ;
- **Faire face à la révolution d'aménagement du territoire et aux enjeux de la loi Climat résilience** ;
- **Deux horizons connus** : ZAN et ZEN d'ici 2050
- Intégrer la **trajectoire de réchauffement de référence** pour l'adaptation au changement climatique + 4 ° (TRACC)



- **Identifier les leviers d'action** des élus et **le chemin** qu'ils souhaitent emprunter ;
- Repenser le **projet de territoire** et **s'assurer qu'il permet le changement de trajectoire du territoire, le décliner** ;
- **Agir dès maintenant** et engager la réflexion de long terme.

Je m'engage tout de suite :

- ❑ Calibrer et mobiliser **l'ingénierie** des services des trois niveaux de collectivités du bloc local pour construire la connaissance, alimenter les échanges, conduire ou réaliser la révision des documents de planification et d'urbanisme, construire les outils de suivi et d'évaluation.
- ❑ Évaluer le **parc de logement** concerné par les **étiquettes énergétiques F et G** qui devront faire l'objet d'une **réhabilitation énergétique** avant 2028 et mettre en place une politique d'aide à la réhabilitation énergétique pour éviter de perdre en disponibilité de logements et augmenter la vacance.

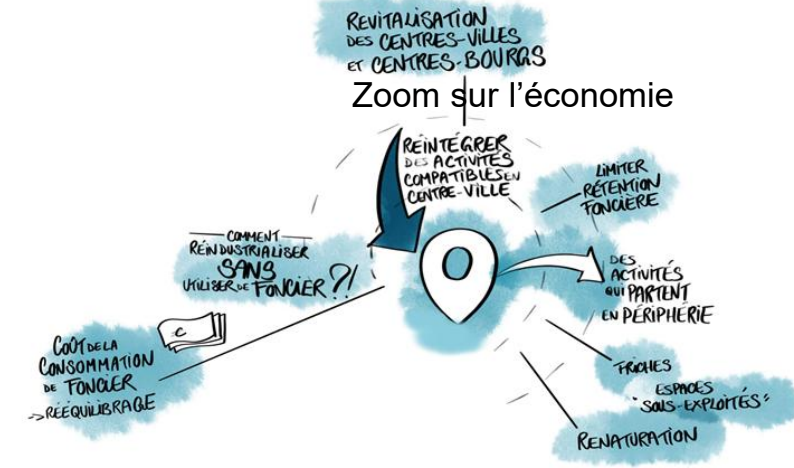


- Transformer la contrainte législative en **opportunité politique de ré-enchanter l'exercice d'aménagement du territoire** ;
- **Les défis** sont tels, pour revoir nos modèles d'aménagement, **s'appuyer sur les compétences de chacun ; tout le monde a un bout de la solution**
- Travailler 5 axes :
  - ✓ **Revoir** la manière dont on identifie **les besoins** ;
  - ✓ Elargir **les valeurs** du territoire ;
  - ✓ Faire des **espaces non bâtis l'épicentre des transitions** ;
  - ✓ Formuler une **nouvelle équation pour la densité** ;
  - ✓ La **qualité des aménagements et du dialogue**.

Nouvelle  
formulation  
des besoins



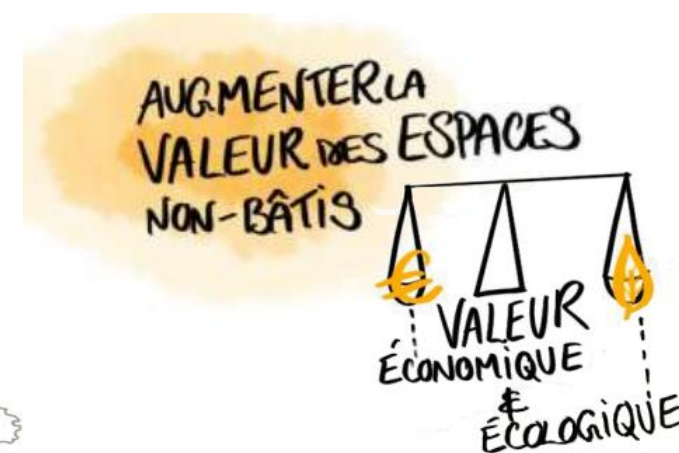
## • Vers la fin d'un urbanisme économique de zone ?



- ✓ Installer une **instance de dialogue** avec les acteurs économiques pour préparer les mutations et identifier les besoins
- ✓ **Optimiser les zones existantes** (déplacer les activités qui n'ont pas vocation à y être, densifier en s'appuyant sur d'autres politiques sectorielles comme l'énergie...)
- ✓ **Construire en hauteur**, mutualiser les fonctions support et ne garder que ce qui relève du secret industriel dans des bâtiments dédiés
- ✓ **Définir les centralités du territoire** avant de faire muter les espaces commerciaux périphériques vers de la multifonctionnalité



- **Elargir les valeurs du territoire**
- ✓ **La création de valeur** dans des domaines qui ne sont pas le cœur de métier de l'entreprise
- ✓ S'interroger sur la nécessité de garder des espaces verts par entreprise : les mutualiser dans la **stratégie des espaces non bâti** épicerie des transitions ou les intégrer dans une **reconquête de la biodiversité**





# Mettre du vert sur le vert ?



Evolution de la qualité des services écosystémiques suite à une renaturation

*Exemple et données fictives*

# Où renaturer ?



Espaces non artificialisés

Espaces artificialisés

## RENATURATION AU TITRE DE LA STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

## RENATURATION AU TITRE DE LA STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

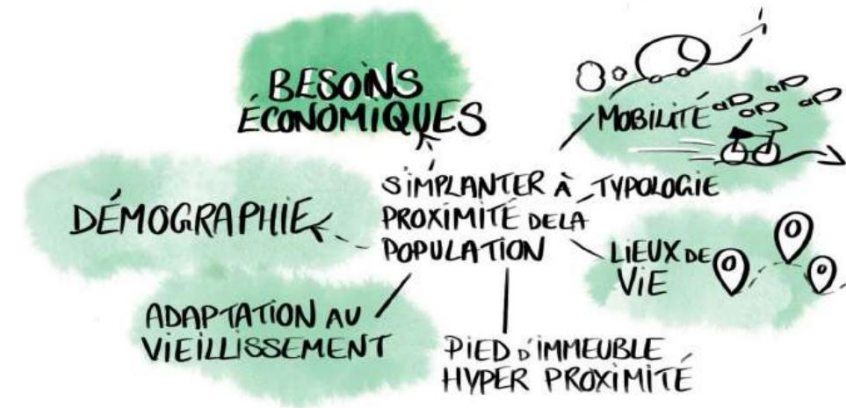
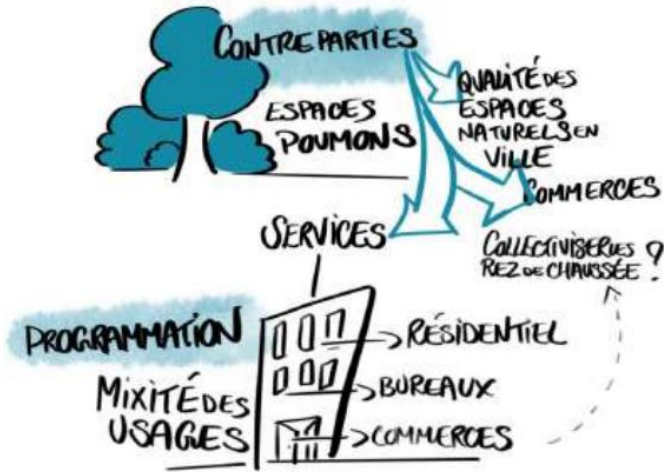
Pour préserver et améliorer les **fonctionnalités écologiques** :  
puits de carbone, hydrique, biologique, agronomique, rafraîchissement, ...

Pour améliorer les **services écosystémiques en zone urbaine** : désimperméabilisation,  
lutte contre les îlots de chaleur, nature en ville, continuité de la trame brune, etc.

## RENATURATION AU TITRE DU ZAN

*Privilégier l'artificialisation  
(inévitabile) sur les surfaces  
aux fonctions écosystémiques  
déjà dégradées*

Renaturer des espaces artificialisés afin de s'inscrire dans la trajectoire de  
lutte contre l'artificialisation et de l'atteinte de l'objectif ZAN à 2050





# Renforcer la place du politique dans la stratégie territoriale – coopération et solidarité

Les défis des transitions, le ZAN, le ZEN, la TRAAC : des opportunités à saisir (sans tarder) pour ré-enchanter l'exercice d'aménagement, préparer nos territoires à 2050, garantir des territoires habitables et vivables aux habitants et aux acteurs.

**Agir pour ne pas subir !**

